

Pêche dans le 13 tarifs 2020



Carte de pêche	Cotisation fédérale	Cotisation AAPPMA	Cotisation CPMA	Cotisation CHI	Total	information
Personne majeure	27,30	13,50	36,20	SANS	77,00	Pêche en 1ère et 2ème catégorie, au lancer, à la mouche artificielle, au vif, au poisson mort ou artificiel, à la balance à écrevisse. Sur les baux de pêche de l'AAPPMA choisie et baux public.
Inter-fédérale	27,30	13,50	36,20	23,00	100,00	Le plus : Réciprocité entre les A.A.P.P.M.A. affiliées au CHI, EHGO, URNE tous modes de pêche.
Personne mineure 12/18	13,00	5,30	2,70	Comprise	21,00	Pratique de tous les modes de pêches à la ligne, pêche à 4 cannes, affiliée au CHI, EHGO, URNE. Jeunes de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours.
Découverte 8/12	0,50	5,00	0,50	Comprise	6,00	Pratique de tous les modes de pêches à la ligne, pêche à 1 canne, affiliée au CHI, EHGO, URNE. Jeunes de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours.
Femme	10,80	10,00	14,20	Comprise	35,00	Pêche en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit à 1 seule ligne pendant les périodes autorisées, et ce dans toutes les A.A.P.P.M.A. affiliées au CHI, EHGO, URNE.
Journalière	7,10	7,00	3,90	SANS	18,00	Mêmes droits que la carte de pêche « Personne Majeure » considérée entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre, valable sur certains lots de pêche définis par l'A.A.P.P.M.A. dans laquelle elle est achetée. Attention : Carte recevant la CPMA journalière, sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA sur une autre carte de pêche de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.
Hebdo. 7j consécutifs	10,00	10,00	13,00	SANS	33,00	Mêmes droits que la carte de pêche « Personne Majeure » pendant 7 jours consécutifs compris entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2016. Timbre CPMA pré imprimé sur la carte de pêche hebdomadaire. Attention : Carte recevant la CPMA journalière, sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA sur une autre carte de pêche de l'année en cours (membre d'A.A.P.P.M.A.). Doit y figurer expressément le jour de validité.

Exclusivité dans notre département

Découverte - De 8 ans		-	0,50	Comprise	1,00	Mêmes droits que les autres cartes de pêche et extension du CHI, EHGO, URNE Jeunes de moins de 8 ans au 1 ^{er} janvier de l'année en cours, FAIRE UNE CARTE DECOUVERTE 8/12 ET METTRE TIMBRE VERT.
Personne Handicapée		5,50	36,20	SANS	45,00	Volonté et Spécificité dans les Bouches-du-Rhône ! Pour les personnes ayant un handicap à 80 %. Pêche en 1ère et 2ème catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit 1 à 4 lignes pendant les périodes autorisées. Cotisation C.H.I. non incluse. FAIRE UNE CARTE PERSONNE MAJEURE ET METTRE LE TIMBRE JAUNE.
Personne Handicapée		5,20	36,20	23,00	68,00	Pêche en 1ère et 2ème catégorie, au lancer, au poisson mort ou vif, carpe de nuit 1 à 4 lignes pendant les périodes autorisées. Dans toutes les AAPPMA affiliées au CHI, EHGO, URNE. FAIRE UNE CARTE INTERFEDERALE ET METTRE LE TIMBRE JAUNE

Autres particularités

Obligation pour les adhérents A.A.P.P.M.A. non réciproitaire voulant adhérer dans une A.A.P.P.M.A. affiliée au C.H.I.

	27,30	13,50	-	23,00	63,80	Le plus : Réciprocité entre les A.A.P.P.M.A. affiliées au CHI, EHGO, URNE tous modes de pêche.
Club halieutique interdépartemental					35,00	Si timbre C.H.I. acheté après la carte de pêche.